

Négociations conventionnelles : le SML demande au ministre de la Santé de revoir sa copie

Le SML qui avait réclamé des négociations conventionnelles dès la fin du printemps est déçu des orientations contenues dans la lettre de cadrage du ministre de la Santé. Celles-ci ne répondent pas aux attentes des médecins libéraux et s'avèrent même dangereuses pour la profession.

Malakoff, le 3 septembre 2020 | Sans attendre la fin de la « première vague », constatant que l'épidémie de Covid-19 entraînait une transformation profonde des conditions et des coûts d'exercice des médecins libéraux, le SML avait proposé l'ouverture urgente de négociations pour adapter la convention à cette nouvelle réalité, mais aussi de revoir le contenu de la convention médicale qui creuse les inégalités entre les spécialités médicales.

Or, la lettre de cadrage adressée par le ministre de la Santé au Directeur général de l'Assurance-maladie vise à lancer un train de négociations conventionnelles dont l'objectif se borne à accélérer la déclinaison de la stratégie « Ma Santé 2022 ».

Des orientations dogmatiques et anti libérales

S'il est nécessaire d'agir pour renforcer la coopération interprofessionnelle et favoriser la coordination des soins, organiser la prise en charge des soins non programmés, accélérer le développement de la télémédecine et donner des perspectives aux spécialistes, **le SML est déçu du caractère dogmatique des orientations proposées par le ministre de la Santé. Après le Ségur de la Santé qui engage une revalorisation sans précédent des hospitaliers, le SML regrette ne pas retrouver la même ambition pour les médecins libéraux. C'est même tout le contraire.**

Les objectifs affichés témoignent d'une volonté de construire une nouvelle étape dans l'étatisation de la médecine libérale par les territoires. Ainsi, la négociation visant les CPTS et l'exercice coordonné semble vouloir réduire les possibilités de coordination aux seules formes imaginées par la technostructure et les imposer aux médecins.

Ce que propose le SML : Au rebours d'une stratégie de quadrillage étatique, les médecins libéraux aspirent à des formes d'organisation agiles construites autour du patient. Le SML propose de développer des équipes libérales ouvertes construites autour du patient dont le socle serait le médecin traitant (généraliste et spécialiste), l'infirmier libéral et le pharmacien. Avec les modèles proposés, le gouvernement fait basculer sur le secteur ambulatoire les complexités qui ont plombé l'hôpital. Et surtout il ne finance que les structures au détriment du soin et des actes médicaux.

La ROSP, piètre lot de consolation pour les spécialistes

Le ministre veut étendre aux spécialistes la rémunération à la qualité. **Privés par l'Assurance maladie de toute revalorisation significative dans la convention de 2015, les spécialistes libéraux attendent mieux qu'un lot de consolation...** qui, de plus, s'avère être un abîme de complexité dans sa mise en œuvre ! Au rythme actuel de mise en œuvre des ROSP, il faudrait au moins trois décennies pour couvrir les 47 spécialités médicales...

Ce que propose le SML : une remise à plat de la convention médicale avec une ambition tarifaire pour toutes les spécialités libérales.

Remise en cause du paiement à l'acte

Et pour ce qui concerne la rémunération des médecins mobilisés dans l'effection des soins non programmés, le SML considère qu'écarter d'emblée la rémunération directe est une erreur. Pire, cette posture révèle le projet profond du gouvernement de faire glisser la médecine libérale dans un système étatique et de capitation. Le syndicat ne saurait l'accepter.

Ce que propose le SML : Le paiement à l'acte doit rester prépondérant et les forfaits ne doivent pas représenter plus de 20 % de la rémunération totale. Il faut oser payer les médecins libéraux à leur juste niveau. Le tarif de la consultation de base est largement en dessous de la moyenne européenne. Pour ce qui concerne les soins non programmés, le SML considère qu'une majoration de 15 € sur les actes est incontournable. Le SML appelle le gouvernement à se ressaisir sur ce sujet lié à **l'attractivité du métier.**

Ubérisation de la profession et remise en cause du médecin traitant

Si le SML soutient le développement de la télésanté, en revanche il s'opposera à la suppression de l'ancrage territorial. **Les téléconsultations « hors territoires » et la disparition de la consultation présente dans les 12 mois ouvrent la voie aux plateformes avec leurs praticiens « off-shore ».** C'est une **remise en cause du médecin traitant.** De plus, le syndicat considère que ces deux mesures entraîneraient la médecine libérale dans **la pente fatale d'une médecine de service à vocation consumériste. Les patients méritent mieux qu'une « médecine pizza » !**

Ce que propose le SML : la télémédecine n'est pas une fin en soi, ce n'est qu'un moyen. Elle ne doit pas servir de cheval de Troie à la remise en cause d'une médecine personnalisée. Face à l'augmentation du nombre de patients complexes en ALD, et au regard des enjeux de la dépendance, la disparition du médecin traitant serait une grave erreur. **Il est tout à fait possible de développer les téléconsultations et télé-expertises sans basculer dans un modèle ubérisé.** Enfin, il faut **maintenir les consultations par téléphone** expérimentées au plus fort de la crise sanitaire. Elles répondent aux besoins des patients les plus âgés et à ceux qui vivent dans les déserts numériques. La fracture numérique ne doit pas entraver l'accès aux soins.

Un cadrage à revoir

Le SML demande donc au ministre de la Santé de revoir son cadrage afin de le rendre compatible avec les attentes de la profession qui aspire à rester libérale et qui attend, à l'instar de l'hôpital, une juste reconnaissance avec des revalorisations tarifaires. C'est d'autant plus urgent que le plan de relance présenté ce matin ne cible même pas la médecine libérale.... **De plus, il conviendrait de développer le**

volet prévention qui doit devenir rapidement le fil rouge de la politique de santé et concerner l'ensemble des médecins libéraux.

Le SML prévient que, contrairement à d'autres, il ne se rendra pas le complice ni de l'ubérisation de la profession à laquelle vont conduire les objectifs du ministre ni des mesures qui remettraient en cause l'indépendance et le caractère libéral des médecins.